

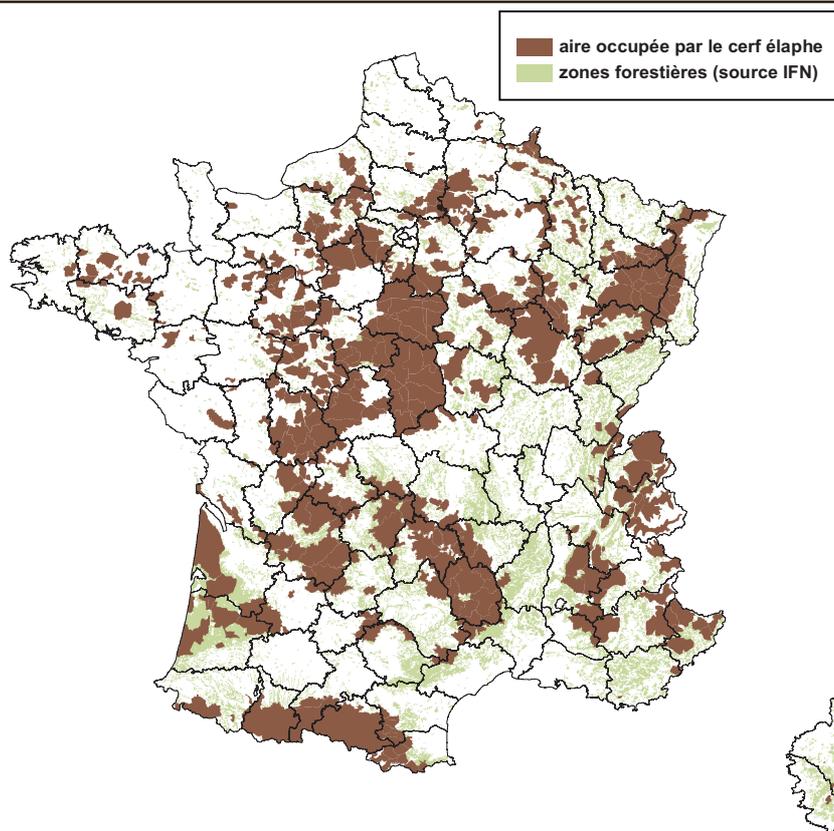
Le cerf élaphe en France

Situation 2010

Christine Saint-Andrieux et Aurélie Barboiron (ONCFS)

L'inventaire zoo-géographique des massifs à Cerf élaphe a été mis en place au sein du réseau dès 1985. Il a été renouvelé quasiment tous les 5 ans et permet de suivre régulièrement l'évolution de la situation, tant quantitative que qualitative, de l'espèce en France. Il est réalisé pour chaque département, souvent conjointement, par les 2 interlocuteurs techniques ONCFS et FDC du réseau ongulés sauvages.

Nous vous présentons ici les résultats de la dernière enquête réalisée.



527 zones

83 départements

Surface occupée : 160 921 km²
(30 % du territoire national)

Surface boisée occupée : 74 024 km²
(49 % des forêts françaises)

Surface moyenne des zones : 300 km²

Effectif estimé :
130 000 à 190 000 têtes

Densité moyenne :
0,99 cerf au km² de surface totale occupée
2,17 au km² de surface de forêt

Prélèvements cynégétiques réalisés en 2009-2010

Total territoire national : 51 836 têtes
Total zones à cerfs : 49 344 têtes

Densité de réalisation :
0,30 cerf au km² de surface totale occupée
0,67 cerf par km² de forêt

Qu'est-ce qu'une zone à cerfs ?

C'est l'aire occupée par une unité de population, c'est-à-dire des cerfs et biches susceptibles de se rencontrer et d'établir entre eux des rapports sociaux et génétiques (reproduction). Un département peut abriter plusieurs zones. Pour une population à cheval sur plusieurs départements, chaque portion départementale constitue une zone.

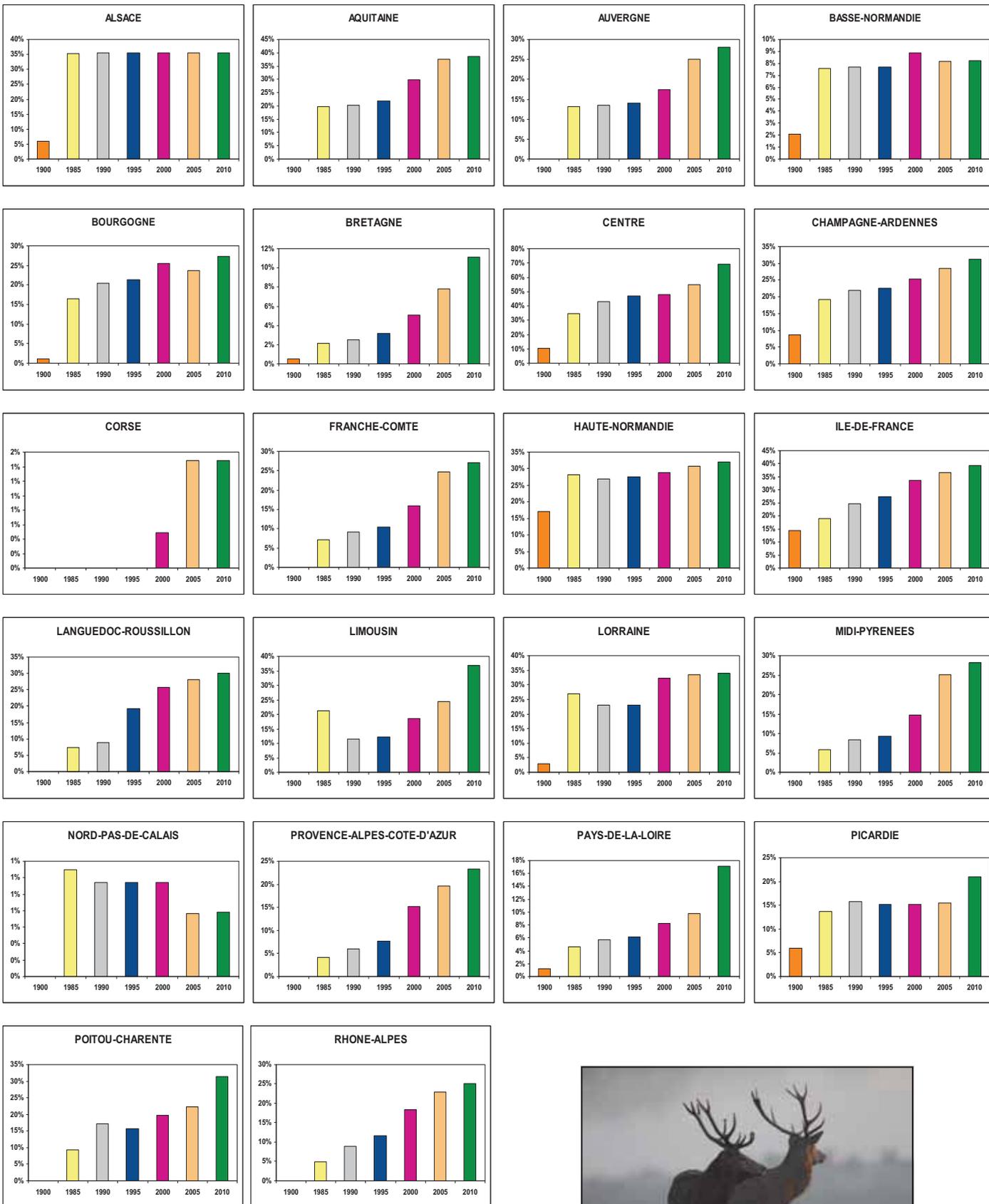
Que recense-t-on ?

Chaque zone est répertoriée, cartographiée et décrite par plusieurs variables. Les effectifs de cerfs présents sur cette zone sont « estimés » par un minimum et un maximum. Les plans de chasse (animaux attribués et prélevés) sont donnés par zone. Les modalités de suivi mises en places sont répertoriées.



Evolution du cerf en région

Ces graphiques représentent l'évolution de la surface régionale colonisée par le Cerf au cours du temps. L'échelle des ordonnées varie selon les régions.



Evolution en 25 ans au niveau national

Année	Nbre de dép.	Surface occupée (millions d'ha)		Surface boisée* (millions d'ha)		Effectif estimé (mini – maxi)		Densité (/100 ha totaux)		Densité (/100 ha boisés)		Plan de chasse réalisé	
1985	79	7,2		3,9		30 000 - 45 000		0,53		0,98		9 305	
1990	79 (1)	8,3	X 1,15	4,3	X 1,10	40 000 - 60 000	X 1,3	0,64	X 1,21	1,21	X 1,23	13 604	X 1,46
1995	80 (2)	9,1	X 1,10	4,7	X 1,09	55 000 - 75 000	X 1,3	0,73	X 1,14	1,41	X 1,17	18 151	X 1,33
2000	81 (3)	11,5	X 1,26	5,8	X 1,23	100 000 - 135 000	X 1,8	1,03	X 1,41	2,04	X 1,45	33 777	X 1,86
2005	80 (4)	13,7	X 1,19	6,8	X 1,17	120 000 - 180 000	X 1,3	1,10	X 1,07	2,22	X 1,09	39 377	X 1,17
2010	83 (5)	16,1	X 1,17	7,4	X 1,09	130 000 - 190 000	X 1,1	0,99	X 0,9	2,17	X 0,98	49 344	X 1,25

Remarque : ne figurent pas dans ces réalisations les cerfs tirés hors zones à cerf

- (1) Le cerf n'est plus présent dans la Manche
- (2) Le cerf est apparu dans le Tarn et Garonne
- (3) Le cerf est apparu dans les Deux-Sèvres
- (4) Le cerf n'est plus présent en Ardèche
- (5) Le cerf est apparu dans l'Ardèche, le Finistère et la Somme

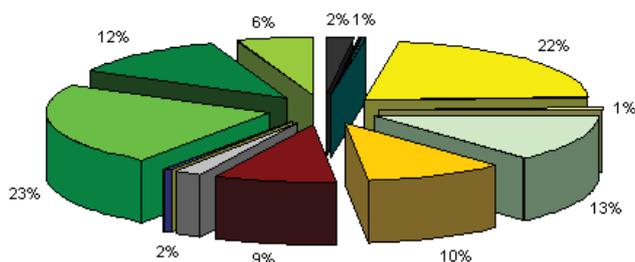
(*) Source IFN

La superficie occupée par le cerf a été multipliée par 2,2 en 25 ans, et les effectifs estimés par 4.

La progression marque un ralentissement ces cinq dernières années.

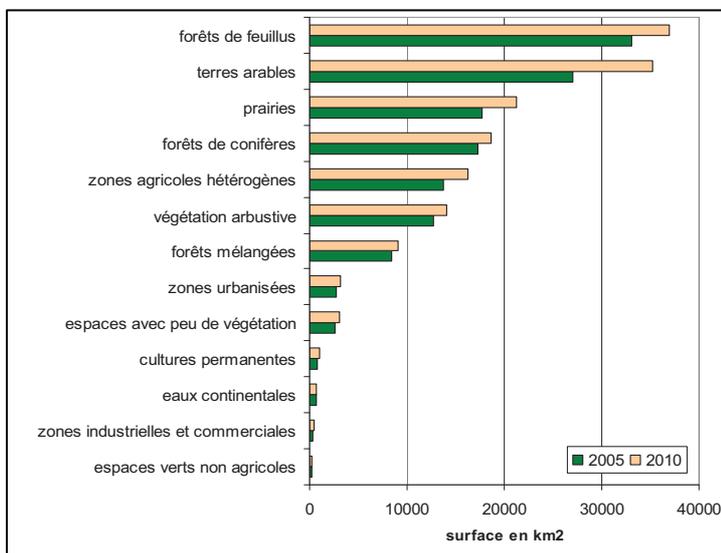
En 25 ans, le nombre total de zones à cerf a augmenté de 30 % alors que la surface occupée a progressé de 120 %.

Répartition des types de milieux sur les zones à cerf



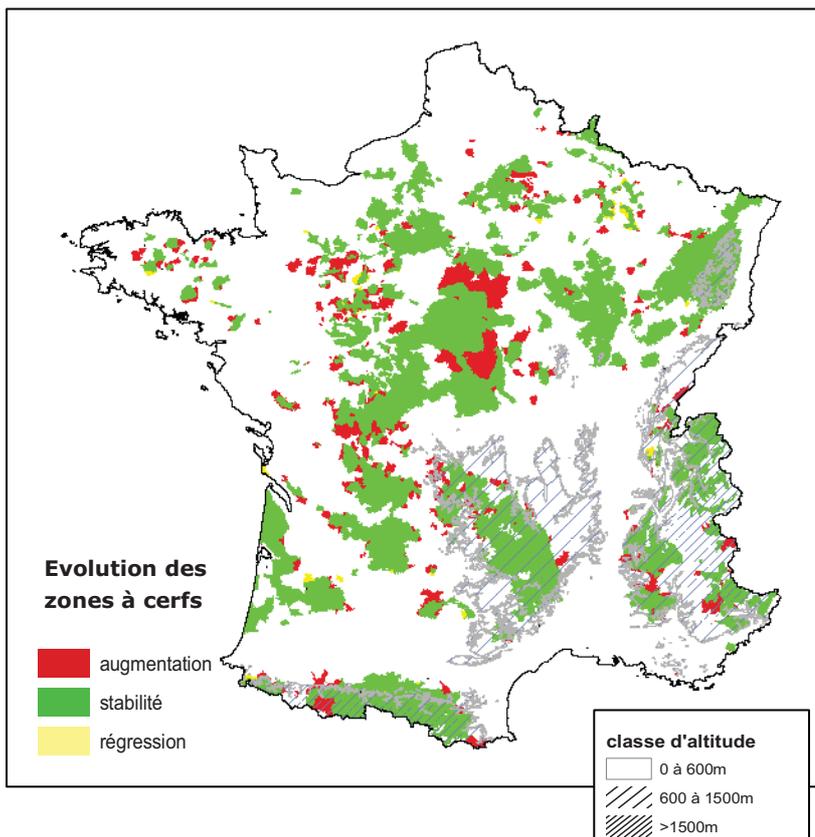
- Forêts
 - Forêt de feuillus
 - Forêt de conifères
 - Forêts mélangées
- Zones ouvertes
 - Végétation arbustive / herbacée
 - Espaces ouverts / peu de végétation
 - Prairies
- Espaces cultivés
 - Autres territoires agricoles
 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 - Terres arables et cultures permanentes
 - Territoires artificialisés
- Autres
 - Zones humides et surfaces en eau

Le cerf occupe tous les types de milieux naturels présents en France. Les forêts de feuillus et les terres arables sont les milieux les plus représentés. Entre 2005 et 2010 c'est sur les terres arables que le cerf a le plus étendu son aire de répartition.



Source : Corine Land Cover

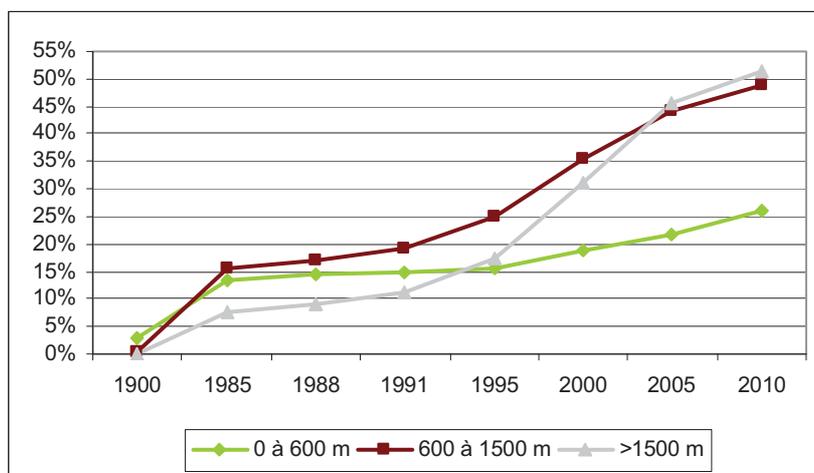
Répartition des zones à cerfs en fonction de l'altitude



Entre 2005 et 2010, 270 zones ont eu leur contour inchangé, 164 zones ont eu leur contour modifié, et 89 nouvelles zones ont été décrites.



En 2010 le cerf occupe près de 120 000 km² de plaine (moins de 600 m d'altitude), 34 000 km² de moyenne montagne (600 à 1 500 m d'altitude) et 8 000 km² de haute montagne (plus de 1 500 m d'altitude). Les taux d'occupation de la surface colonisée par rapport à la surface nationale disponible avaient le plus progressé ces 15 dernières années en terrain de montagne. Entre 2005 et 2010 c'est en plaine que la progression du cerf a été la plus forte. Le cerf occupe 50 % de la surface disponible au dessus de 600 m.

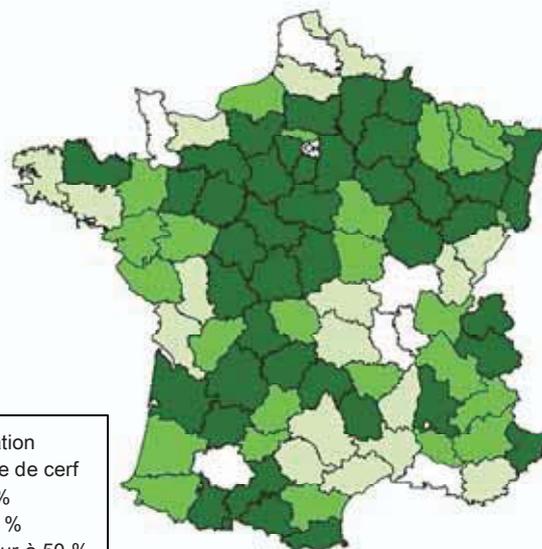


Classes d'altitude	Surface occupée en 2000 (en km ²)	Surface occupée en 2005 (en km ²)	Surface occupée en 2010 (en km ²)	Coefficients multiplicateurs 2000/2005	Coefficients multiplicateurs 2005/2010
0 à 600 m	85 784	99 649	118 203	1,2	1,2
600 à 1 500 m	24 483	30 430	33 816	1,2	1,1
> 1 500 m	5 067	7 417	8 392	1,5	1,1
Toutes classes confondues	115 334	137 497	160 411	1,2	1,2

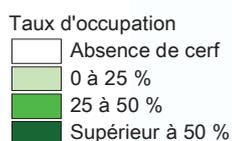


Taux d'occupation de la superficie forestière par département en 2010

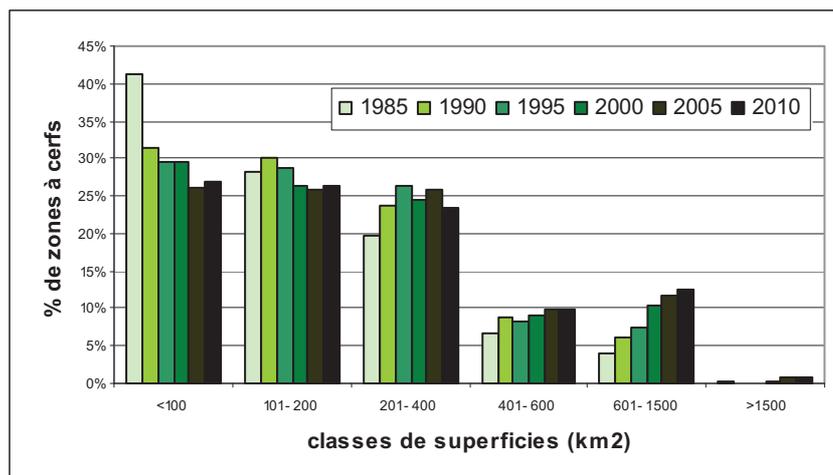
Entre 2005 et 2010, huit départements ont rejoint la liste des départements dont plus de 50 % du territoire boisé est occupé par le cerf : l'Aisne, la Corrèze, les Pyrénées-Orientales, la Drôme, la Mayenne, les Côtes-d'Armor, la Haute-Marne et la Haute-Vienne. Ils sont maintenant 41 dans cette catégorie.



P.Matzke



Répartition des zones à cerf par classe de superficie

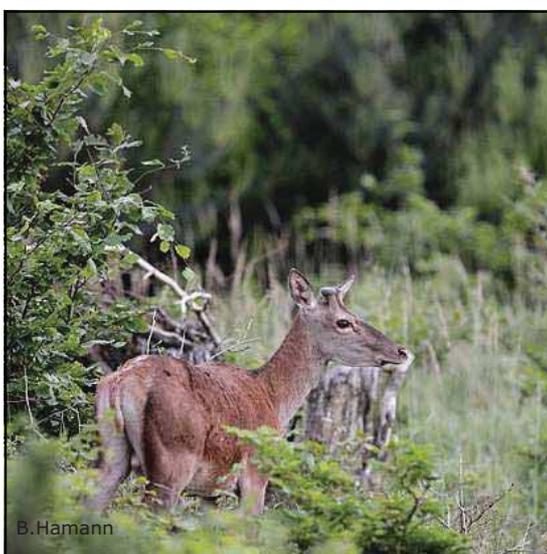


On assiste plutôt à une extension des zones présentes qu'à l'apparition de nouvelles zones.

Ainsi en 2010, 48 % des zones ont plus de 200 km², alors qu'elles n'étaient que 31 % en 1985.

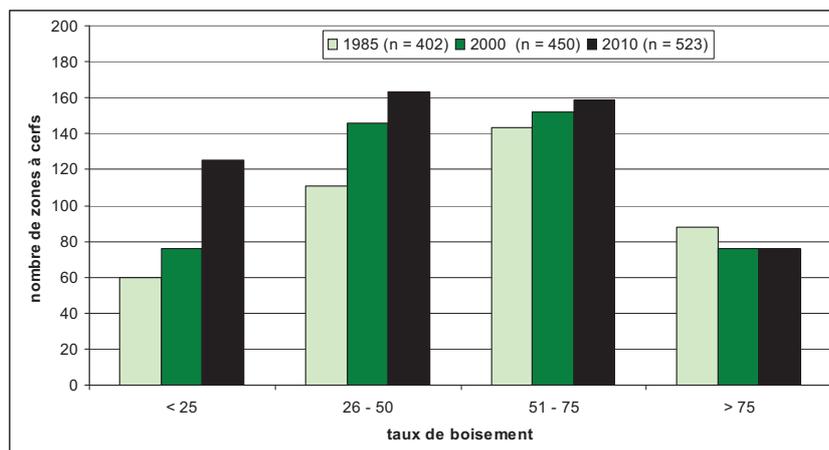
Le nombre de zones augmente dans les zones peu boisées et tend à se stabiliser dans les classes à forts taux de boisement.

D'un côté, on assiste à un nouveau développement du cerf dans les forêts de plaine ces cinq dernières années alors que de l'autre, lorsqu'il y a une continuité forestière, les zones se rejoignent et fusionnent entre elles plus facilement.



B.Hamann

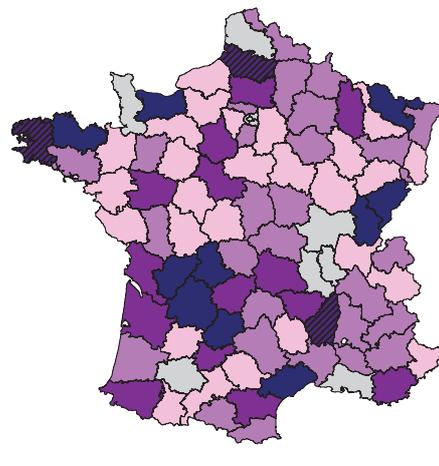
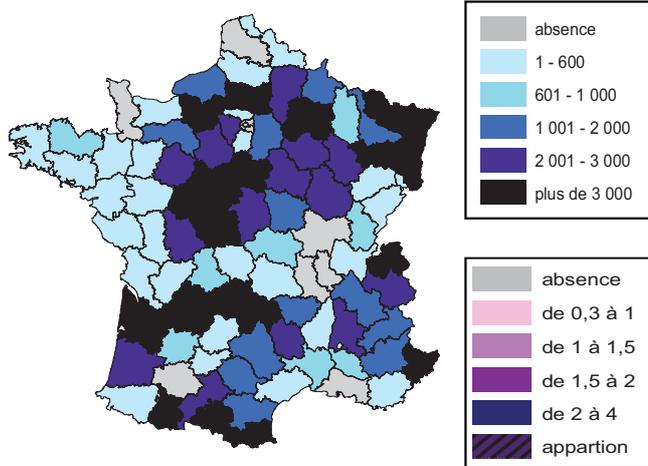
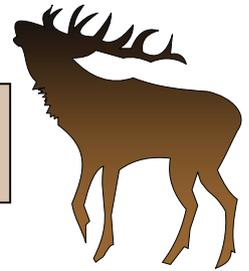
Répartition des zones par taux de boisement



Evolution des effectifs

Estimation des effectifs moyens par département en 2010

Coefficients multiplicateurs des effectifs cerf moyens par département entre 2005 et 2010



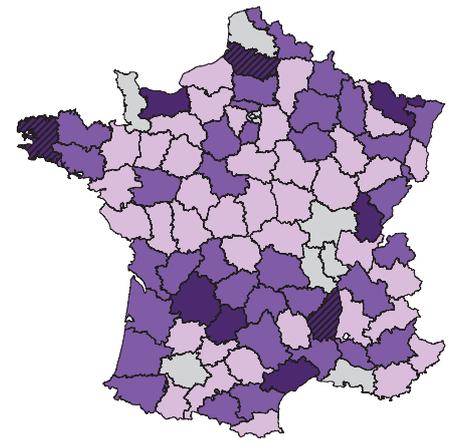
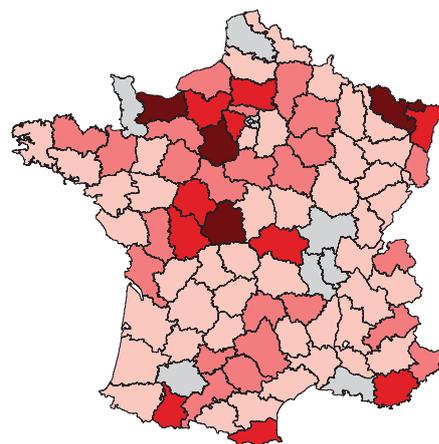
Dix départements ont eu entre 2005 et 2010 leurs effectifs estimés multipliés par 2 à 4. Dans 27 départements les effectifs estimés ont diminué.

Evolution des densités moyennes sur les surfaces boisées occupées

En 2010 les densités de cerfs aux 100 ha boisés occupés ont diminué dans 39 départements (soit 47 % des départements occupés).

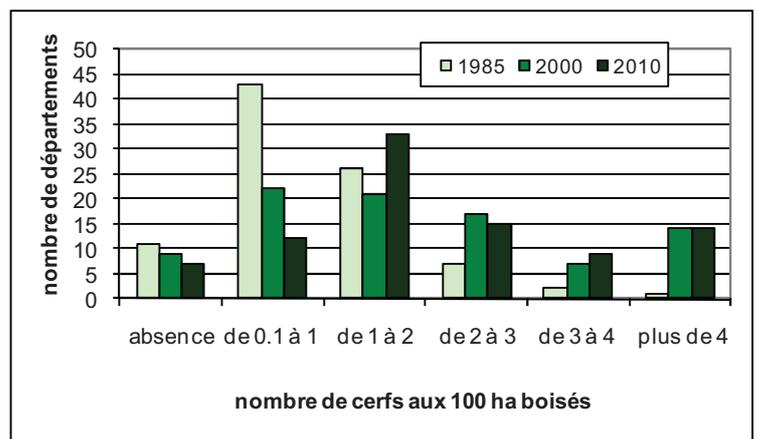
Situation en 2010

Évolution de la situation entre 2005 et 2010



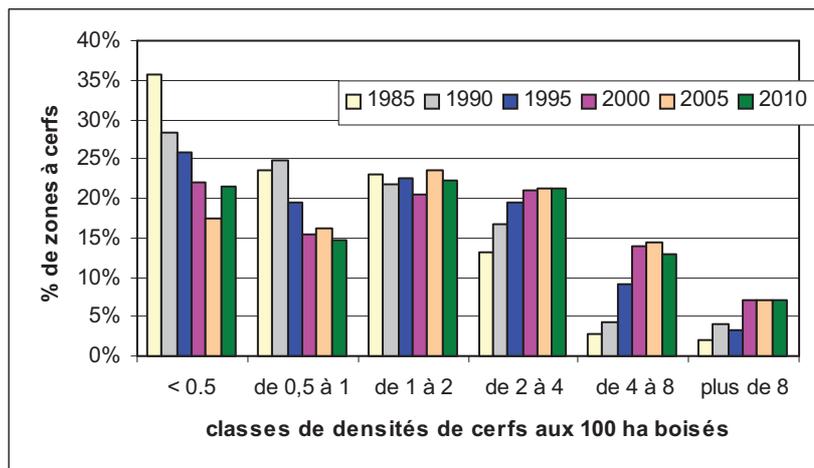
Evolution des densités moyennes de cerf pour 100 ha boisés

Le cerf reste absent d'une dizaine de départements depuis 1985. Le nombre de département avec de faibles densités de cerf (moins de un cerf aux 100 ha boisés) est passé en 25 ans de 43 à 12, alors que le nombre de départements avec plus de trois cerfs aux 100 ha boisés est passé de 3 à 23. On observe au cours de ces cinq dernières années que beaucoup de départements ont rejoint la classe de moyenne densité (un à deux cerfs aux 100 ha boisés). Ceci est dû en partie au fait que dans plusieurs départements il est maintenant difficile de délimiter des zones sans cerf, et que la totalité des zones boisées du département est alors comptabilisée.



Evolution des densités par zone à cerfs

Répartition des zones par classe de densité de cerfs rapportée à la superficie forestière



Entre 1985 à 2010, il y a une nette diminution des zones à très faibles densités (moins de 0,5 cerf aux 100 ha de forêt) et une augmentation sensible des zones à fortes densités (+ de 4 cerfs aux 100 ha de forêt). Cependant en 2010 la situation est quasiment identique à celle de 2000.

Les modalités de suivi du cerf

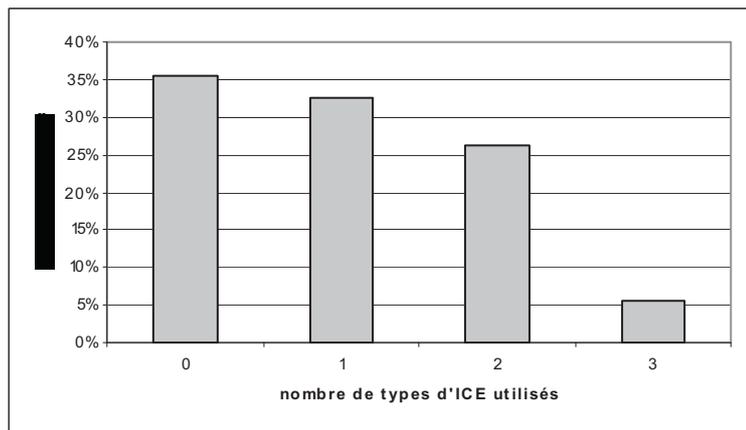
Indicateurs de changement écologique	Indices biométriques *	Longueur patte arrière, Longueur mâchoire, Longueur dagues, Indice de fécondité, Masse corporelle
	Indices d'abondance *	Dénombrement, Indice nocturne, Observation sur places de brame, Comptage brame, Recensement aérien
	Indices flore-dégâts *	Impact sur la flore, Relevés de dégâts forestiers
Autres	Collision *	Mortalités extra cynégétiques et collisions
	Divers *	Contrôles des réalisations, estimation des densités par enquêtes

Des suivis sont réalisés dans 377 zones sur 527 soit 72 % des zones.

Les méthodes utilisées ont été regroupées en 5 catégories, dont 3 classées en ICE (indicateurs de changement écologique).

Les indices d'abondance sont les plus utilisés : ils sont mis en place sur 68 % des zones en 2010. Les indices biométriques concernent 42 % des zones et les relevés de végétation 26 %. Des relevés sur la mortalité extra-cynégétique ou sur les collisions sont mis en place sur 15 % des zones.

* plusieurs méthodes d'une même catégorie peuvent être utilisées au sein d'une même zone



Pour suivre les populations de manière efficace il est recommandé d'utiliser autant que faire se peut une méthode de chaque type d'indicateurs de changement écologique : abondance, biométrie et impact sur la végétation. Les 3 types d'indicateurs sont mis en place conjointement sur seulement 6 % des zones à cerf, ce qui n'a pas progressé depuis 2005. Par contre la proportion de zones à cerf sur lesquelles 2 types d'ICE sont utilisés est passée de 18 % à 26 % ce qui montre l'intérêt pour ces méthodes.



Les prélèvements par la chasse

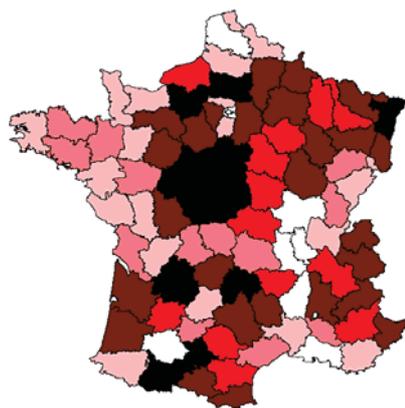
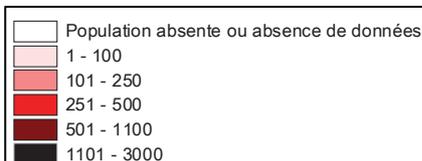


Tableau de chasse départemental du cerf :
moyenne triennale 2007-2009

Le cerf est aujourd'hui prélevé dans 82 départements, avec de forts tableaux de chasse dans toutes les régions de France, exceptés le Nord, la Bretagne, une grande partie du Poitou-Charente et du bassin méditerranéen.



Les prélèvements par zone à cerfs

Le prélèvement moyen aux 100 ha de zones à cerfs totales était de 0,13 cerf en 1985, et de 0,29 en 2005 et 2010. Rapporté à la superficie forestière occupée, il était de 0,23 cerf aux 100 ha en 1985 pour 0,58 cerf en 2005 et 0,64 en 2010.

Les modes de chasse

En 2010 on pratique la chasse sur 489 zones sur 527 soit 95 % de la superficie occupée par le cerf.

La chasse en battue reste le mode de chasse le plus pratiqué. Elle concerne 488 zones en 2010, soit 99 % de la superficie chassée. Elle est pratiquée seule sur 184 zones (24 % du territoire chassé) ou en association avec la chasse à courre ou la chasse individuelle. Les trois modes sont appliqués conjointement sur 57 zones (18 % du territoire chassé).

Le tir individuel est pratiqué sur 274 zones (69 % du territoire où le cerf est chassé) et la chasse à courre sur 86 zones (25 % du territoire chassé).



P. Matzke

*E*n résumé ..

- La surface totale colonisée par le Cerf (161 000 km²) est toujours en augmentation avec une colonisation plus marquée ces cinq dernières années vers les zones de plaine,
- La surface moyenne de zones augmente elle aussi du fait de l'agrégation de certaines zones entre elles, mais le nombre de zones lui-même ne cesse également de croître du fait de l'apparition de nouvelles zones principalement dans les forêts isolées de plaine récemment colonisées,
- La surface forestière colonisée (49 % des forêts métropolitaines) est toujours en augmentation, mais il reste encore de la place...
- Globalement l'effectif national (de 130 000 à 190 000 cerfs) augmente mais on observe de grandes disparités au niveau départemental,
- Les estimations d'effectifs n'ayant pas évolué aussi vite que la surface colonisée, les densités estimées ont tendance à diminuer au cours de ces 5 dernières années,
- Le cerf est maintenant chassé dans 82 départements et les prélèvements cynégétiques (de l'ordre de 50 000 têtes) sont sans cesse en augmentation,
- 72 % des zones à cerfs font l'objet de suivis (indices biométriques, indices d'abondance ou indices de végétation) et de plus en plus souvent plusieurs indicateurs de changement écologique (ICE) sont mis en place conjointement afin d'affiner ces suivis.